GREFFE DU TRIBUNAL
MIXTE DE COMMERCE
FORT-DE-FRANCE

# SNC - MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

## Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- tenir une assemblée générale extraordinaire décidant de la modification de la date de clôture de l'exercice social

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé https://www.infogreffe.fr/formalites/modifier-une-entreprise

## Les documents à joindre au dossier de modification

### Actes à produire

- un exemplaire de l'acte constatant la décision de modification de la date de clôture de l'exercice social certifié conforme par le représentant légal.
- un exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le représentant légal

## Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité

## Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 51,75 € (comprenant 0 € de coût de dépôt d'actes).

Répartition du montant exigé pour cette formalité

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA | INPI | BODACC | Tarif (TTC) |
|---|---|---|---|---|---|
| 42,26 € | 0 € | 3,59 € | 5,9 € | 0 € | 51,75 € |

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 10 mars 2020 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)